

La sortie du nucléaire et le démantèlement des sites concernés

Question écrite du 22/11/2021

de FREDERIC André

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

Le mécanisme de rémunération de capacités a été accepté par la Commission européenne et un appel à candidatures a permis de sélectionner deux centrales qui permettront de garantir notre sécurité d'approvisionnement.

La dernière étape de la fin du nucléaire en Belgique va dépendre de la note que l'homologue de Monsieur le Ministre au Fédéral, Tinne Van Der Straeten, va remettre au Gouvernement à la fin de ce mois-ci. Mais les opérateurs privés ont déjà annoncé qu'ils n'allaient plus investir dans l'atome. Tout porte donc à croire que le calendrier actuel va poursuivre son cheminement.

Je souhaiterais l'interroger sur l'impact de la sortie du nucléaire sur l'emploi et sur les personnes travaillant sur ces sites.

Quelle est la stratégie du Gouvernement pour permettre à ces personnes de disposer d'un emploi ?

Comment Monsieur le Ministre s'inscrit-il dans la stratégie fédérale ?

La Belgique dispose d'un savoir-faire et d'une expertise dans le domaine du nucléaire.

Comment compte-t-il mettre ces connaissances au profit du démantèlement des centrales nucléaires ? Ne faudrait-il pas créer une filière de démantèlement des centrales nucléaires ? Des centaines d'emplois pourraient être créés.

Réponse du 11/01/2022

de HENRY Philippe

La question du démantèlement des derniers réacteurs nucléaires se pose clairement depuis de nombreuses années déjà. Comme celle du sort des déchets radioactifs.

La Belgique a acquis une bonne expertise dans la gestion de la vie des réacteurs via le CEN qui en a fait un de ses pôles d'activité. Avec l'ONDRAF, ce sont deux partenaires expérimentés qui doivent être mobilisés.

Au-delà, le propriétaire des réacteurs actuels développe également les outils nécessaires à la fin de ces activités. Cette implication relevant par ailleurs d'obligation.

Dans le cadre du Plan de relance, j'avais proposé que la Wallonie développe une expertise particulière dans le démantèlement des centrales nucléaires en fin de vie. La fiche n'a finalement pas été retenue, mais je suis convaincu que le développement de cette expertise est nécessaire.

La Wallonie peut être leader dans la thématique. Il suffit de constater que certains gros acteurs souhaitent se lancer dans cette filière comme John-Cockerill qui s'est positionné très récemment.

Cependant, développer une telle filière nécessitera des moyens, surtout en recherche et développement.

Je suis convaincu qu'une telle filière créerait de l'emploi. Sans doute pas directement pour le personnel actuel de la centrale de Tihange dont une partie pourrait être affectée à la centrale des Awirs, approuvée dans la CRM.

À ce jour, je n'ai pas d'éléments pour affirmer que la fermeture de Tihange entraînerait des pertes d'emplois, d'autant moins depuis la connaissance du plan social de l'exploitant. La perspective d'ouverture d'une nouvelle unité de production électrique à quelques kilomètres doit être de nature à rassurer. Tant les employés de la centrale de Tihange que les entreprises qui en dépendent directement.

Il va évidemment de soi que nous resterons vigilants aux signaux qui pourraient apparaître afin d'y répondre efficacement.